Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 5

Artikel: L'Insegar et les abeilles : nouvelles prescriptions
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1067757

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dernières décennies. Cela est dû à la disparition des zones humides, aux améliorations foncières, aux réunions parcellaires, à la réduction de la culture fruitière de plein champ, aux nouvelles méthodes de culture, à la construction. Bien que ces transformations n'aient sans doute pas la même ampleur au Tessin et dans les Alpes, nous avons pourtant trouvé deux fois plus d'espèces de pollen dans les miels de châtaignier, d'acacia et de rhododendron des années 80.

De nombreux miels printaniers des années 80, en particulier ceux de Suisse romande, se signalent par l'absence de pollen de sainfoin et l'augmentation massive de pollen de colza, témoins significatifs d'apparition et de disparition de cultures se répercutant jusque dans les spectres polliniques. Ceux-ci sont si variés qu'ils ne permettent pas de classer les miels monofloraux des années 80 selon la région d'origine, l'altitude, la saison de récolte du miel ou selon d'éventuelles adjonctions.

Grâce à la présence de pollens ou de combinaisons de pollens typiques, on peut cependant distinguer les miels des Alpes et du Tessin de ceux du Jura et du Plateau suisse. De même, les espèces anémophiles, qui abondent souvent dans les spectres polliniques des miels, permettent de soupçonner leur provenance géographique. Par contre, il n'est guère possible de mettre en rapport les pollens de plantes entomophiles déterminés quantitativement dans les spectres polliniques et l'origine du nectar.

Dans un prochain travail, nous discuterons les aspects sensoriels et chimiques des miels monofloraux suisses.

L'Insegar et les abeilles Nouvelles prescriptions

Nouvelles connaissances concernant l'utilisation de l'Insegar (matière active: fenoxycarb) contre la tordeuse de la pelure capua et son influence sur le couvain des abeilles

Communication des Stations fédérales de Wädenswil, Changins et Liebefeld (section apicole)

Les essais effectués au printemps 1988 ont montré que le fenoxycarb (Insegar) doit être déclaré dangereux pour les abeilles. La lutte contre la tordeuse de la pelure *Adoxophyes orana* F.v.R. est toutefois encore

possible: ce produit doit être engagé *avant* ou *après* la floraison selon la région et selon qu'il s'agisse de poiriers ou de pommiers. D'autre part, il faut faucher les sols enherbés avant le traitement.

1. Investigation sur les risques apportés au couvain d'abeilles

Dans une première communication parue dans cette revue au printemps 1988, nous avons signalé que l'Insegar appliqué pendant la floraison peut occasionnellement provoquer des dommages au couvain. Des essais ont été mis en place pour approfondir cette question: des ruches ont été installées sous de grandes tentes en tissu (3×20 m) placées sur du colza en fleur. Des traitements à la concentration normale de 0,03% d'Insegar ainsi qu'à 0,01% ont provoqué des dommages au couvain, alors que les traitements à 0,001% se sont avérés inoffensifs.

Chez les abeilles, l'apparition des dommages dus à l'Insegar suit un déroulement caractéristique. Pendant les 24 à 48 heures qui suivent le traitement appliqué sur des fleurs ouvertes, le pollen collecté est contaminé. Il n'existe par contre aucun danger lorsque l'application est effectuée sur des fleurs fermées. Le pollen est affouragé aux larves âgées de 4 à 6 jours ou est stocké comme réserve. Le couvain endommagé est rejeté de la ruche environ 8 à 20 jours après le traitement. Les ruches atteintes rejettent quotidiennement de 80 à 120 nymphes endommagées sur la planche de vol pendant environ 5 jours. Ces nymphes ont des ailes atrophiées, leur abdomen est raccourci et aplati. Des déformations analogues peuvent également avoir d'autres causes. Par contre, les modifications au niveau des yeux sont caractéristiques: cicatrices sombres à roses ou faucilles blanches sur les bords intérieurs.

Les populations d'abeilles ont été suivies à la suite d'essais particuliers de lutte contre capua. Dans quelques parcelles où l'Insegar a été appliqué à 0,01% au stade G de la variété Golden delicious, des dégâts occasionnels au couvain ont été constatés dans quelques ruches, ainsi que dans un autre cas où le traitement a eu lieu juste avant fleur, alors que la variété traitée, la Gravenstein, était au stade E_2-F, mais où les dents-de-lion étaient en fleur. Tout risque aurait pu être évité par le fauchage du gazon avant le traitement.

Dans la pratique, il n'y a généralement pas eu de problème au couvain, sauf dans deux cas où les symptômes caractéristiques provoqués par l'Insegar ont été annoncés à la suite de traitements effectués durant la floraison, conformément aux recommandations alors en vigueur. Le positionnement des traitements doit par contre être modifié pour l'avenir.

2. Essai de lutte contre capua en dehors de la période de floraison

Le fenoxycarb est-il efficace contre capua lorsqu'il est appliqué en dehors de la période de floraison? Ce produit empêche la formation de nymphes et par conséquent l'émergence de la génération suivante. L'évolution des larves de capua a donc été suivie parallèlement au déroulement de la floraison. En 1988, à la fin de la floraison des pommiers, un tiers des larves de capua s'était déjà nymphosé en Suisse orientale et dans le bassin lémanique. Le moment optimal pour la lutte était donc déjà dépassé. La situation est différente en Valais où il n'y avait pas encore de nymphes à la fin de la floraison.

Le fenoxycarb est doté d'une très bonne persistance sur le végétal. L'expérimentation en petites surfaces ainsi que des essais pratiques ont montré qu'en Suisse orientale et dans le bassin lémanique, les traitements appliqués immédiatement avant fleur conduisent à de bons résultats. Les traitements après fleur par contre sont insuffisants. La situation est inversée en Valais: l'efficacité des applications effectuées immédiatement après fleur est bonne, mais les résultats sont médiocres avec les traitements avant fleur. Cela s'explique du fait qu'en Valais, le développement des larves est retardé par rapport à la phénologie de l'arbre.

3. Conséquences pour la pratique

Actuellement, le fenoxycarb doit être déclaré toxique pour les abeilles, car des dégâts au couvain peuvent apparaître si la bouillie est appliquée sur des fleurs ouvertes.

Ainsi, comme pour les autres produits dangereux pour les abeilles,

- le fenoxycarb ne doit pas être appliqué sur des arbres en fleur. Avant le traitement, les sols enherbés doivent être fauchés pour éliminer les fleurs. Il faut également faire en sorte qu'il n'y ait pas de dérive du produit sur des plantes en fleur dans le voisinage.

A l'avenir, les dispositions suivantes sont à prendre pour lutter contre capua:

Vergers de pommiers:

- en Suisse alémanique et romande sans le Valais: 0,03% d'Insegar immédiatement *avant* la floraison des arbres;
- Valais et Tessin:
  0,03% d'Insegar immédiatement *après fleur*.

Vergers de poiriers:

– toute la Suisse:
  0,03% d'Insegar *après* la floraison.

Bien qu'au stade G du pommier la plupart des fleurs soient déjà passées, on a encore trouvé des abeilles qui butinaient (flèche). (Photo: L. Gerig.)

Est-il nécessaire de traiter contre capua au printemps? En principe, les traitements ne sont justifiés que si des dégâts sur fruits ont été constatés à la récolte de l'année précédente. Dans les autres cas, l'évolution de la situation doit être suivie et une lutte en été est possible, par exemple au moyen du phosmet au moment de l'éclosion des pontes de première génération, qui se situe généralement vers la mi-juin.

À VENDRE

un extracteur Universel-Inox, cage carrée pour quatre grands cadres. Etat de neuf.

Francis Cottet
1615 Bossonnens
Tél. (021) 947 42 40

À VENDRE

6 ruches DB d'occasion pour pavillon, cédées à bas prix.

S'adresser à:
J.-P. Béguin
2043 Boudevilliers
Tél. (038) 36 17 55, dès 19 h.

À VENDRE

pour raison d'âge 1 rucher de 20 colonies, plus 12 colonies isolées; situation en altitude (1100 m). Selon désir, peut rester sur place entre La Brévine et Le Cerneux-Péquignot.

Marcelin Matthey-Doret
2125 La Brévine (NE)
Tél. (039) 35 11 48

À VENDRE

pour raison de santé, plusieurs ruches Rithner DB pastorales, toutes équipées avec plateau varroa; 1 maturateur 200 kg, cadres de hausse 40 mm bâtis, ainsi que nucléi.

Claude Pellaton, 1175 Lavigny.
Tél. (021) 808 58 63, heures des repas.

À VENDRE

pour raison de santé, tout le matériel servant à l'exploitation d'un rucher, si possible en bloc: prix avantageux, plus un extracteur électrique pour 8 hausses, etc.
Albert Noll, Le Village
1834 Les Moulins
Tél. (029) 4 67 04

À VENDRE

pour raison d'âge, 10 ruches DB, race carniolienne, prêtes pour la récolte.

Robert Nicole, 1315 La Sarraz.
Tél. (021) 866 78 06.

À VENDRE

Rucher-Pavillon DB démontable, non peuplé, parfait état, comprenant un local séparé pour extraction ou entreposage de matériel, 24 ruches vitrées avec doubles hausses, ainsi que ruches extérieures d'occasion non peuplées, hausses vides et bâties, ruchettes pour nucléis, bidons, matériel d'exploitation divers, importante bibliothèque apicole de livres anciens et modernes. Conditions avantageuses à discuter.

J.-P. Gobbo, Neuchâtel
Tél. (038) 25 46 65 (le soir)